

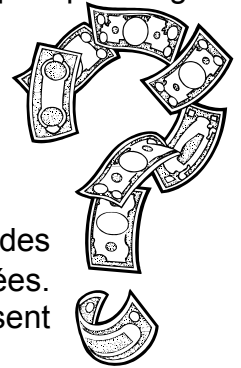


Toutefois, **ce n'est pas parce que des erreurs ont été commises qu'il n'est pas possible d'apprendre de ces dernières et de corriger le tir.** Nous sommes convaincus qu'avec de la bonne volonté de part et d'autre, les employeurs et leur personnel pourront, dans la plupart des cas, redresser la situation de ces régimes en difficulté. N'oublions pas que **l'évaluation des rendements** et de la santé d'un régime de retraite doit s'effectuer **sur de longues périodes (30 ou 40 ans)** et non sur la base d'une période ponctuelle et temporairement négative. C'est dans ce sens qu'il faut travailler et qu'il faut même **encourager la création de nouveaux régimes à prestations déterminées**, puisqu'il s'agit toujours de la **meilleure façon d'offrir une retraite décente au plus grand nombre.**

11^e mythe : Cotisations déterminées pour tous !

Il serait plus équitable pour les contribuables de transformer les régimes de retraite du secteur public en régimes à **cotisations** déterminées ! **En réalité, c'est**

FAUX. Quelques mises au point s'imposent concernant le soudain engouement des médias et des associations patronales pour les régimes à **cotisations** déterminées. Mentionnons qu'il s'agit, en quelque sorte, de **REER collectifs** dans lesquels cotisent conjointement l'employeur et les personnes salariées. Le rendement sur les sommes investies est évidemment indéterminé, mais ce qui est le plus problématique, c'est que le **montant des revenus de retraite est totalement inconnu jusqu'au jour où cette dernière est prise.**



En effet, la valeur de la rente qu'une personne pourra s'acheter auprès d'une institution financière dépendra non seulement des rendements réalisés sur ses cotisations et celles de son employeur, mais aussi des taux d'intérêt en vigueur au moment précis de sa retraite. Il suffit d'une période de **rendements négatifs juste avant la retraite** et de **faibles taux d'intérêt** à ce moment pour que ce soit la catastrophe, même après avoir **investi toute sa carrière** dans un régime de retraite.

Autrement dit, deux personnes ayant travaillé chez le même employeur durant toute leur carrière et ayant payé exactement les mêmes cotisations pourraient obtenir des **rentes totalement différentes** simplement parce qu'elles auraient pris leur retraite à **six mois ou un an d'intervalle. Une vraie loterie !**

C'est cette incertitude qui attend les personnes participant à un régime à **cotisations** déterminées, de même que celles qui ne bénéficient que de REER personnels. Lors de la **crise boursière en 2008**, les médias faisaient abondamment état de **dramas humains** vécus par plusieurs retraitées et retraités qui avaient perdu presque toutes leurs économies. Qui ne fut pas ému de voir ces personnes relativement âgées **forcées de retourner au travail pour survivre ?**

Curieusement, aujourd'hui on prétend que les régimes à **prestations** déterminées sont devenus une calamité qu'il faudrait abolir. Le résultat en serait de **livrer** tous les travailleurs et travailleuses, incluant ceux et celles du secteur privé participant à un régime à **prestations** déterminées, aux **aléas des marchés financiers** et d'enlever **toute responsabilité** aux **employeurs**, qu'ils soient des secteurs public ou privé. **On défend les intérêts de qui ici ?** Ceux de la population ou ceux des employeurs ?

En conséquence, cela n'aurait pour effet que d'augmenter le nombre de personnes retraitées avec des revenus insuffisants qui devraient alors bénéficier de programmes sociaux comme le Supplément de revenu garanti du gouvernement fédéral. **Les économies gouvernementales** espérées par le patronat en abolissant les régimes à prestations déterminées seraient **annulées par l'augmentation des dépenses en programmes sociaux !**

En conclusion, citons M. Pierre Turgeon, porte-parole de la RRQ : « **Le problème, ce n'est pas les régimes de retraite collectifs. C'est le fait qu'autant de Québécois n'en ont pas¹.** »

¹ *Journal de Montréal*, 15 novembre 2011, p. 16.

